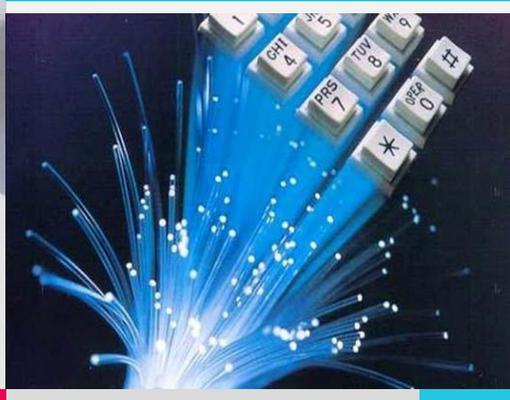




**Acnet**  
Syndicat Professionnel

**Action de  
Coordination  
Nationale des  
Entreprises de  
Télécommunications**



Siege social : ACNET  
8 rue DAUBENTON, 21000, DIJON  
[www.acnet-fp.fr](http://www.acnet-fp.fr)

Secrétariat, siège administratif et adresse postale  
15 chemin des Cavaliers ,13450 GRANS  
Tel : 06 73 67 37 70  
Email: [contact@acnet-fp.fr](mailto:contact@acnet-fp.fr)

Présidence : Frédéric LOPEZ  
Tel : 06 42 64 28 28  
Email: [président@acnet-fp.fr](mailto:président@acnet-fp.fr)

Vice-Présidence Patrice ABELLON  
Tel : 06 80 58 47 06  
Email: [P-Abellon@agst13.fr](mailto:P-Abellon@agst13.fr)

Trésorier : Ludovic CHEYREZY  
Tel : 06 20 37 48 34  
Email : [tresorier@acnet-fp.fr](mailto:tresorier@acnet-fp.fr)

Secrétaire général : Jean-Luc TOUSSAINT  
Tel : 06 73 67 37 70  
Email : [contact@acnet-fp.fr](mailto:contact@acnet-fp.fr)

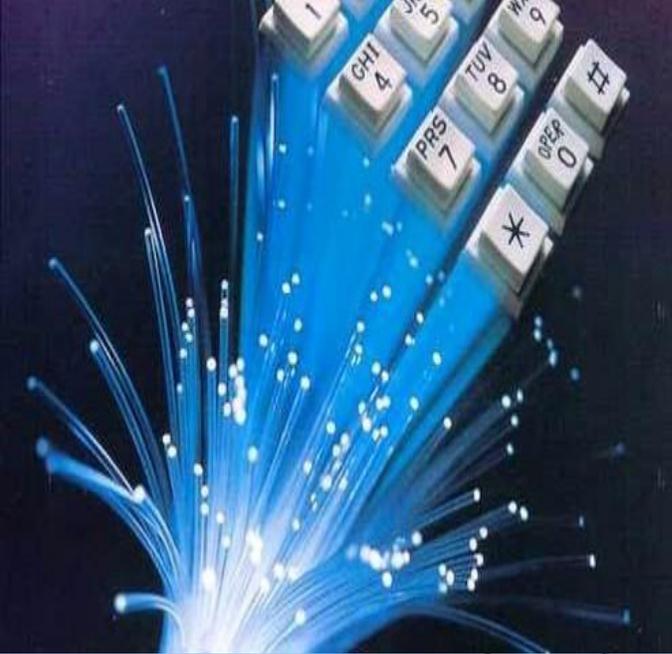


# Informations pratiques



# Présentation

- ❖ L'action de coordination Nationale des Entreprises de télécommunications, ACNET, est un syndicat professionnel de spécialités fondé par Monsieur Paul LACAS en 1991 à MONTPELLIER.
- ❖ Il a pour vocation de fédérer des sociétés ayant une activité dans la construction et la maintenance des réseaux de télécommunications.
- ❖ ACNET a comme objectif de représenter les intérêts des installateurs de réseaux de télécommunications, de participer aux réflexions règlementaires et économiques relatives au secteur des télécommunications.
- ❖ Il peut également étudier pour ses membres ou pour des tiers, toute question relative à l'emploi, la formation professionnelle dans le domaine spécifique, la prévention des risques et la sécurité etc...
- ❖ Il peut enfin proposer des avis de spécialistes, d'experts, de juristes.
- ❖ Les membres de l'ACNET représentent 98 % de participation aux contrats dits ICTR de l'opérateur historique et évoluent également sur la plupart des contrats très haut débit ( Fttx, Fttx....) et GSM des autres opérateurs et collectivités territoriales.
- ❖ ACNET est administré par un conseil composé de 10 membres et un bureau composé du Président, des Vice-Présidents, du trésorier et du secrétaire général.





# Les Représentants d'ACNET

# Composition du conseil d'administration :

En mémoire de :

Monsieur Paul LACAS (Président fondateur)

Monsieur Yves MULLER (Vice-Président et secrétaire général)

## Présidents d'Honneur :

- Monsieur Jean Paul PRADES
- Monsieur Albert CHANAS

## Bureau

- Président Monsieur Frédéric LOPEZ
- Secrétaire général Monsieur Jean-Luc TOUSSAINT
- Vice-Présidents Monsieur Patrice ABELLON
- Trésorier Monsieur Ludovic CHEYREZY

## **Administrateurs :**

Messieurs ABELLON, ANDRE, CHEYREZY, DESEZE, DJABALI, GERARD, LOPEZ, MAILHAT, MERIEAU, TOUSSAINT.

Une représentation régionale est assurée pour les zones suivantes :

Paris et zone Est, Nord / Pas de Calais, Ouest, Centre, Sud Est, Sud-Ouest, DOM-TOM

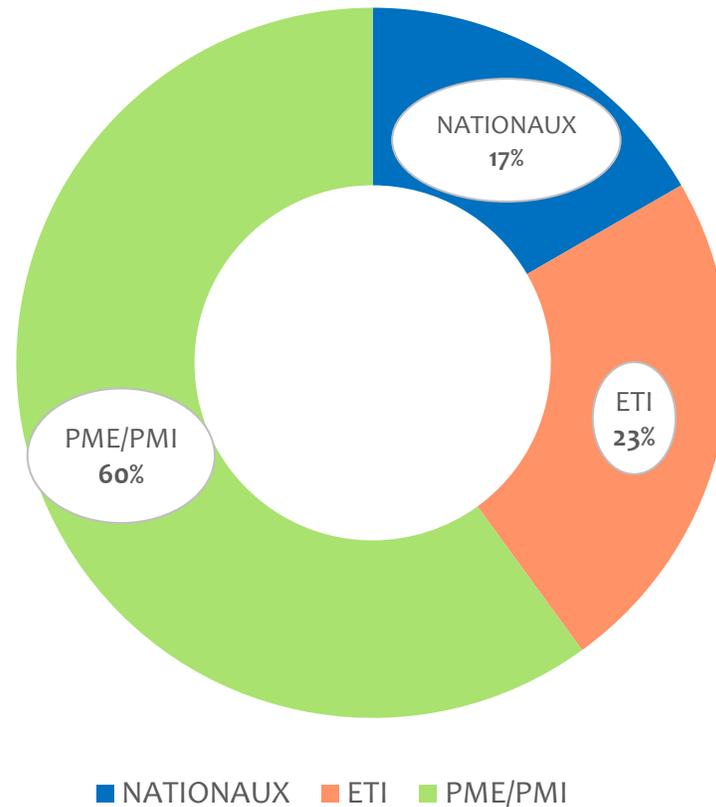
# Les sociétés membres d'ACNET



# Typologie des adhérents de l'ACNET

Les adhérents de l'ACNET évoluent sur les contrats opérateurs « cuivre ou fibre » mais également sur les R.I.P. ou D.S.P. pour les collectivités territoriales

TYPOLOGIE D'ENTREPRISES



# Caractéristique des sociétés membres de l'ACNET

La diversité des sociétés membres de l'ACNET permet à celle-ci d'offrir une valeur ajoutée incomparable par :

## Leur diversité géographique

- ACNET fédère des sociétés présentes dans la quasi-totalité des régions françaises

## Leur diversité des compétences

- ACNET fédère des sociétés dont les compétences recouvrent l'ensemble des technologies actuellement mises en œuvre pour le développement et la maintenance des réseaux de télécommunications,

## Leur diversité de taille

- ACNET fédère des sociétés de taille variable capables de s'adapter rapidement aux besoins du marché de construction et de maintenance des réseaux de télécommunications

## Divers

- Les sociétés membres de l'ACNET disposent de toutes les qualifications recommandées ou exigées par leurs clients
- Les sociétés membres de l'ACNET sont fournisseurs de la plupart des actuels principaux opérateurs de réseaux de télécommunications ainsi que des collectivités territoriales avec lesquelles elles participent au déploiement des réseaux d'initiative publique ( R.I.P.) ou délégation de service public ( D.S.P.)



# Les compétences des sociétés membres de l'ACNET

Les installateurs de réseaux ont été amenés à développer depuis plus de quarante ans des compétences diverses couvrant les activités nécessaires au développement et à la maintenance des réseaux de télécommunications et aux évolutions technologiques de ceux-ci.

❖ *Trois types de compétences sont développées par les sociétés membres de l'ACNET:*

- I. Constructions d'infrastructures de génie civil et de bâtiment
- II. Câblage des réseaux en cuivre, coaxial et en fibre optique
- III. installations pour les télécommunications par voie hertzienne

❖ *Ces trois familles génériques de compétence comprennent les spécialités suivantes:*

- **Conception des infrastructures:**
  - Études et géolocalisation
  - Etablissement d'avant projet
  - Etablissement de spécifications techniques détaillées
  - Etablissement de plans d'exécution des ouvrages
  - Assistance aux marchés /contrats travaux
  - Recherche et étude de site radio
  - Négociations foncières ( syndic, mairie etc.)





# Les compétences des sociétés membres de l'ACNET

## ➤ Autres activité

- Maintenance de réseaux cuivre, coaxial et fibre optique
- Maintenance des dispositifs de télécommunications par voie hertzienne
- Expertise des composants réseaux
- Pose/dépose de poteaux de tous types ( bois , métal, composite etc.)
- Pose de compteurs électriques intelligents ( LINKY )
- Territoires connectés « smart city »



Les sociétés membres de l'ACNET disposent donc globalement des compétences pour intervenir dans les domaines suivants :

- ❖ l'épine dorsale des réseaux de télécommunications
- ❖ La boucle locale filaire ou radio
- ❖ Les installations terminales
- ❖ Les installations de téléphonie mobile



C'est-à-dire sur l'ensemble des ressources de télécommunications constituant les réseaux

# ACNET – Une référence – Un label

ACNET est particulièrement attentif à la qualité des membres qu'il a admis



L'adhésion à l'ACNET impose:

- Le respect stricte des lois et règlements applicables notamment au secteur d'activité spécifique.
- Le respect des engagements pris
- Le respect d'une stricte déontologie professionnelle
- Un professionnalisme irréprochable
- Un devoir de réserve et de discrétion à l'égard des informations qui peuvent être portées à la connaissance de ses membres.

***L'appartenance à l'ACNET doit être considérée comme une référence , comme un label !***





# Merci de votre attention

**Acnet**  
Syndicat Professionnel

Jean-Luc TOUSSAINT



+33 673673770



contact@acnet-fp.fr



www.acnet-fp.fr



**Acnet**  
Syndicat Professionnel